



General Conference

34th session, Paris 2007
Draft resolution

Генеральная конференция

34-я сессия, Париж 2007 г.
Проект резолюции

dr

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Conférence générale

34^e session, Paris 2007
Projet de résolution

المؤتمر العام

الدورة الرابعة والثلاثون، باريس ٢٠٠٧
مشروعات القرارات

Conferencia General

34^a reunión, París 2007
Proyecto de resolución

大会

第三十四届会议，巴黎，2007年
决议草案

34 C/DR.7*
(COM.SHS)
2 octobre 2007
Original français

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5, 2^e version)

présenté par **IRAN (République islamique d')**

Titre II.A - Programmes :

Grand programme :	III	SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES
Résolution :		03000
Priorité sectorielle biennale :	2	Renforcer les liens recherche-politiques intéressant les transformations sociales
Alinéa :		(iii)
Incidence budgétaire indiquées par l'auteur :		70 000 dollars des États-Unis
Source de financement proposée par l'auteur :		Ressources extrabudgétaires et budget ordinaire, Axes d'action 3 et 4

Modification proposée :

- (iii) promouvoir la recherche orientée vers les politiques en sciences sociales, dans le cadre du programme « Gestion des transformations sociales » (MOST), pour appuyer le développement de la recherche à visée décisionnelle ainsi que le renforcement des capacités correspondantes, dans les domaines de dialogue, de recherche et d'action parmi les responsables scientifiques et politiques sur les questions interdépendantes telles que l'élimination de la pauvreté, des migrations, des questions urbaines et des politiques relatives aux jeunes et aux femmes, en coopération étroite avec les organes de décision scientifiques et politiques et les centres et réseaux de recherches nationaux et régionaux ~~les réseaux de recherche régionaux~~ ; diffuser les résultats de la recherche de pointe et les améliorations méthodologiques au moyen de publications et de bases de données en ligne ;

* Ce projet de résolution est parvenu au Secrétariat le 27 août 2007.

Note explicative :

Entendu que l'UNESCO, à travers le programme MOST, s'emploie dans sa Stratégie à moyen terme (2008-2013) à contribuer « au développement d'espace de dialogue et d'échange entre chercheurs et responsables de l'élaboration des politiques surtout aux niveaux sous-régional et national » ; (paragraphe 70, 34 C/4).

Entendu que selon les recommandations faites par les différents forums organisés par l'UNESCO, en particulier les forums des ministres du développement social sur les interfaces entre la recherche et les politiques (2005-2006), les autorités nationales et locales doivent intégrer les résultats des recherches de pointe sur l'élimination de la pauvreté dans la formulation des politiques ;

Entendu que dans le cadre de l'objectif stratégique du programme 7 du Projet de stratégie à moyen terme (2008-2013), « les autorités nationales et locales doivent mettre en place des politiques pragmatiques tenant compte des spécificités culturelles pour faire face aux défis sociaux (...) et établir un cadre de priorité quant aux politiques concernant des domaines interdépendants tels que l'élimination de la pauvreté, les droits de l'homme, les migrations, l'urbanisation, l'autonomie des femmes et des jeunes » (...) ; (paragraphe 69, 34 C/4).

Conscient du besoin croissant de renforcement des capacités des pays en développement en matière de recherches orientées vers les politiques scientifiques ;

Invite le Directeur général :

à apporter son plein soutien au programme MOST ;

à assurer l'exécution cohérente et la qualité de ce programme au niveau des pays du Sud où il existe une corrélation entre les domaines prioritaires du MOST (l'élimination de la pauvreté, des migrations, des question urbaines et des politiques relatives aux jeunes et aux femmes) et les ordres de priorité du développement national desdits pays ;

à soutenir le renforcement des capacités d'organes et des dispositifs nationaux tels que les comités de liaison nationaux (CLN) et les entités relevant du MOST, seuls capables de renforcer la collaboration de l'ensemble des réseaux et des structures du MOST et de réunir en leur sein aussi bien les responsables du monde scientifique, politique, social que civil ;

à faciliter par des activités de suivi la création ou le renforcement de réseaux de coopération parmi les CLN (ou les structures similaires) surtout aux niveaux sous-régional et régional ou dans le cadre de programmes de coopération Sud-Sud, en particulier dans les pays de l'Asie du Sud et l'Asie centrale.